

Berne, le 29 janvier 2021



DOCUMENTS DU CONGRÈS EN LIGNE

Date et heure **mercredi, 3 février 2021 de 19 h 15 à 21 h 00**
via conférence Zoom

Sozialdemokratische Partei
des Kantons Bern

Parti socialiste
du canton de Berne

Monbijoustrasse 61
Postfach/c.p. 2947
3001 Bern

T 031 370 07 80
F 031 370 07 81

sekretariat@spbe.ch
www.spbe.ch

Veillez trouver en annexe les documents suivants :

- Ordre du jour
- Règlement interne avec documents relatifs aux points de l'ordre du jour
- Instructions pour le congrès en ligne

Délais

Délai pour résolutions **jusqu'au 01.02.2021 (12 h 00) à :**

sekretariat@spbe.ch

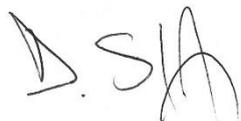
Chères camarades, chers camarades,

C'est avec un grand plaisir que je vous convie au congrès du PS du canton de Berne qui aura lieu le 3 février 2021. Covid-19 oblige, le comité directeur a de nouveau décidé d'organiser le congrès à distance. Vous trouverez tous les détails techniques à ce sujet à la page 6 de cette invitation.

Le congrès sera en grande partie consacré aux élections au Conseil-exécutif 2022. L'échéance semble lointaine, c'est vrai, mais nous souhaitons d'ores et déjà définir notre stratégie. Nous déciderons en outre des consignes de vote en vue des votations du 7 mars 2021. Sur le plan cantonal, nous nous prononcerons sur l'extension des heures d'ouverture des magasins. Le PS a déjà combattu cette dégradation des conditions de travail des employés au Grand Conseil, puis soutenu le référendum des syndicats. Sur le plan fédéral, nous voterons sur l'initiative anti-burqa, la loi e-ID et l'Accord de partenariat économique entre les États de l'AELE et l'Indonésie. Nous aurons également une élection complémentaire à la commission de gestion interne au parti.

Je me réjouis beaucoup de participer à un congrès qui promet d'être intéressant et espère que vous serez nombreux à participer, malgré cette situation difficile.

En toute solidarité,



David Stampfli,
Secrétaire dirigeant du parti

Destinataires :

- Les sections, les fédérations régionales, le Forum socialiste de l'Université de Berne

- Les membres du groupe au Grand Conseil, les membres du comité directeur (Femmes PS du canton de Berne, JS du canton de Berne, PS 60+ du canton de Berne, PS Migrant-es du canton de Berne), les membres de la Commission de gestion, Mme la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, les membres du PS bernois au Conseil national et au Conseil des États

- Invités d'honneur, PS Suisse, Union syndicale du canton de Berne

ORDRE DU JOUR

<i>Heure</i>	<i>No</i>	<i>Point</i>
19 h 15	1.	Ouverture et accueil Coprésidence
	2.	Elections pour le congrès - Scrutateurs/trices - Commission de vérification des mandats - Bureau électoral - Bureau du congrès (institué conformément aux statuts)
	3.	Approbations - Ordre du jour - Règlement interne - Procès-verbal du congrès du 04.11.2020 (publié sur le site Web)
19 h 30	4.	Élections au Conseil-exécutif 2022 ▪ Décision stratégie et alliance
20 h 00	5.	Consignes de votes pour les votations du 07.03.2021 ▪ Référendum sur les heures d'ouverture des magasins ▪ Initiative anti-burqa ▪ Référendum sur la loi e-ID ▪ Référendum sur l'Accord de partenariat économique entre les États de l'AELE et l'Indonésie
20 h 40	6.	Départ d'un membre de la CdG ▪ Matthias Burkhalter
20 h 50	7.	Résolutions
20 h 55	8.	Divers
21 h 00	9.	Clôture du congrès

GESCHÄFTSORDNUNG / RÈGLEMENT

1. Stimmkarten / Cartes de vote

Die Stimmkarten werden am Parteitag bei der Mandatskontrolle persönlich abgegeben. Bei den Abstimmungen werden nur die Stimmkarten gezählt. Verlorene Stimmkarten werden nicht ersetzt.

Les cartes de vote sont remises personnellement lors du contrôle des mandats le jour du congrès. Lors des votations, seules les cartes de vote sont comptées. Les cartes de vote perdues ne sont pas remplacées.

2. Redezeit / Temps de parole

Begründung von Anträgen	5 Minuten
Développement de propositions	5 minutes
Begründung der Haltung der Geschäftsleitung	5 Minuten
Développement de la position du comité directeur	5 minutes
Diskussionsvoten	3 Minuten
Intervention au cours des discussions	3 minutes

3. Wortbegehren / Intervention

Delegierte, die das Wort wünschen, melden dies schriftlich mit dem beim Podium aufliegenden Formular «Wortbegehren» und übergeben dieses vollständig ausgefüllt dem Präsidium, bevor die Sitzungsleitung die RednerInnenliste geschlossen hat.

Les délégué-e-s qui désirent prendre la parole s'annoncent par écrit par le biais du formulaire «Intervention» disponible au podium. Ils le transmettent dûment rempli à la présidence avant que la présidence de séance ne close la liste des orateurs.

4. Anträge / Propositions

Anträge müssen gemäss Statuten (Art. 7.3 b) 3 Wochen vor dem Parteitag beim Parteisekretariat eingereicht werden.

Les propositions doivent être transmises au secrétariat du parti au plus tard trois semaines avant le congrès.

5. Wahlen und Abstimmungen / Élections et votations

Wahlen und Abstimmungen finden nach Statuten (Artikel 9) statt. Bei mehreren Kandidierenden für das gleiche Amt erfolgt die Wahl schriftlich und geheim, wenn dies die Geschäftsleitung oder ein Mitglied aus dem Plenum beantragt. Die Abstimmungen finden in der Regel offen statt. Sie werden schriftlich und geheim durchgeführt, wenn dies die Geschäftsleitung oder ein Drittel der Stimmenden verlangt.

Les élections et votations sont effectuées conformément aux statuts (article 9). Quand plusieurs candidat-e-s briguent la même fonction, l'élection a lieu à bulletin secret si le comité directeur ou un membre du plenum en fait la demande. Les votations se font généralement à main levée, mais le scrutin a lieu à bulletin secret si le comité directeur ou un tiers des délégués le demande.

5. Resolutionen / Résolutions

Resolutionen müssen spätestens am Mittag zwei Tage vor dem Parteitag auf dem Parteisekretariat eingereicht werden. Resolutionen zu Ereignissen der letzten zwei Tage vor dem Parteitag sind eine Stunde vor Parteitagbeginn einem/einer der gewählten ParteisekretärInnen zu übergeben.

Les résolutions doivent être transmises au secrétariat du parti au plus tard à 12h00 deux jours avant le congrès. Les résolutions portant sur des événements ayant lieu les deux jours avant le congrès sont à transmettre à un(e) secrétaire du parti une heure avant le début du congrès.

INSTRUCTIONS POUR LE CONGRÈS EN LIGNE

Covid-19 oblige, le comité directeur a décidé d'organiser le congrès à distance. Il aura lieu via Zoom. Vous trouverez ci-dessous tous les détails techniques à ce sujet. Pour que le congrès se déroule sans anicroches, nous vous invitons à lire attentivement ces instructions avant la séance. La forme numérique du congrès entraîne certains ajustements qui viennent compléter le règlement (page 4). En cas de questions, veuillez-vous adresser au support technique :

David Stampfli, david.stampfli@spbe.ch, 079 775 62 05

Hannes Rettenmund, hannes.rettmund@spbe.ch, 079 794 26 37

Inscription au congrès

Conformément aux statuts, les inscriptions doivent se faire au moins trois semaines avant le congrès. En raison des circonstances exceptionnelles, les inscriptions seront ouvertes jusqu'au 01.11.2020 à minuit. Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.

Lien vers la conférence Zoom

Les personnes inscrites recevront un e-mail personnalisé avec un lien vers la conférence Zoom avant le congrès. Elles pourront participer au congrès en cliquant sur ce lien. Il n'est pas permis de transférer cet e-mail ou ce lien à des tiers.

Participation à la conférence Zoom

Seules les personnes inscrites au congrès auront accès la conférence Zoom. Un contrôle électronique des mandats sera effectué. Pour garantir le contrôle des mandats, il est nécessaire de s'inscrire en écrivant correctement votre nom.

Votes

Les votes pourront être effectués par Zoom. Le président de la séance lancera les votes et les participants voteront d'un clic de souris.

Demande de parole

Les personnes qui souhaitent prendre la parole activeront une main bleue dans la conférence Zoom. La présidence de séance leur donnera la parole à tour de rôle.

Temps de parole

Les temps de parole sont fixés par le règlement en vigueur.

AFFAIRES DU CONGRÈS

Point 4 : Élections au Conseil-exécutif 2022 – Stratégie et alliance

Le comité directeur du PS canton de Berne a approuvé la stratégie qui sera présentée au congrès en prévision des élections au Conseil-exécutif 2022. Cette stratégie offre aux personnes intéressées la possibilité de poser leur candidature en suivant la procédure habituelle de nomination. La nomination des candidats aux élections au Conseil-exécutif aura lieu lors du congrès du 29 mai 2021.

« Le PS du canton de Berne vise une majorité de gauche au Conseil-exécutif. Pour y parvenir, le PS s'alliera avec les Vert-e-s. Comme jusqu'à présent, ce ticket rose-vert se composera de trois candidatures PS et d'une candidature verte. »

Proposition du comité directeur

voter oui

Point 5 : Consignes de votes pour les votations du 07.03.2021

Modification de la loi sur le commerce et l'industrie (référendum sur les heures d'ouverture des magasins)

Dans le cadre de l'examen de la loi sur le commerce et l'industrie, le Conseil-exécutif et le Grand Conseil ont décidé d'étendre les heures d'ouverture des magasins. Désormais, les magasins pourront rester ouverts quatre dimanches par an au lieu de deux. Pour contrer cette décision, les syndicats, en collaboration avec le PS du canton de Berne et d'autres organisations, ont lancé un référendum. La principale conséquence de cette extension est la dégradation des conditions de travail des employés, sans véritable augmentation du chiffre d'affaires des magasins. La seconde partie du projet aborde la question d'une meilleure protection de la jeunesse en ce qui concerne les e-cigarettes. Cet élément étant pratiquement incontesté, le Grand Conseil a approuvé un projet principal assorti d'un projet alternatif. Les personnes qui ne souhaiteraient pas prolonger les heures d'ouverture des magasins, tout en étant favorables à une meilleure protection des jeunes pourront refuser le projet principal et accepter le projet alternatif.

Proposition du comité directeur

projet principal : non

projet alternatif: oui

Initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » (initiative anti-burqa)

L'initiative anti-burqa vise à ce que personne ne dissimule son visage dans les espaces et lieux accessibles au public. Les initiants issus de l'UDC avancent à cette occasion l'argument de la protection et des droits des femmes. Le PS Suisse est d'avis que la politique qu'ils mènent n'est que symbolique et qu'ils visent en réalité l'Islam en tant que religion. Intégrer l'interdiction du voile dans la Constitution ne contribue en rien à l'égalité des femmes. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une promotion active de l'égalité au quotidien, d'une amélioration de l'intégration et d'une meilleure protection contre la violence faite aux femmes.

Proposition du comité directeur

voter non

Loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE)

À l'avenir, des entreprises privées seront amenées à établir le passeport numérique suisse (e-ID) et pourront gérer des données personnelles sensibles. Il est donc possible que ce soit des grandes banques, des assureurs et des groupes proches de l'État qui se substituent au bureau étatique des passeports. Ce faisant, ils auront accès à un grand nombre de données délicates : l'e-ID permettra de conclure des contrats, d'effectuer des transactions financières, d'obtenir des informations sur la santé et de traiter des affaires officielles, telles que les déclarations fiscales ou la prise de décisions politiques. Les sondages montrent que plus de 80 % de la population souhaite que l'établissement du passeport numérique soit du ressort de l'État. Comme la loi ne le prévoit plus, le PS a soutenu le lancement du référendum.

Proposition du comité directeur

voter non

Arrêté fédéral portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie

Le Conseil fédéral et le Parlement ont approuvé un accord commercial entre les États de l'AELE et l'Indonésie. Comme l'Indonésie fait l'objet de nombreuses critiques en raison de sa production d'huile de palme, qui va de pair avec la déforestation et la pratique du défrichage par le feu, ainsi que pour son recours à des pesticides toxiques et pour l'expulsion de paysans et d'indigènes, un référendum a été lancé contre cet accord. Même si l'accord mentionne le développement durable, les référendaires estiment qu'il accorde beaucoup trop peu d'importance à la protection des personnes et de la forêt pluviale.

Proposition du comité directeur

voter non

Point 6 : Départ d'un membre de la CdG

Matthias Burkhalter a été élu au sein de la Commission de gestion du PS du canton de Berne (CdG) le 29 mars 2017. Après quatre ans dans cette fonction, il se retire aujourd'hui pour des raisons personnelles. Le comité directeur remercie beaucoup Matthias pour son travail au sein de la CdG, notamment pour la direction ad intérim de cet organe et pour la rapidité de ses réponses à des questions de toutes sortes. Il lui souhaite plein succès pour son avenir.

La personne qui succédera à Matthias au sein de la CdG sera nommée lors du congrès du 29 mai.